

COMMUNE : SAINT MAURICE DE GOURDANS

Membre de (1) : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Y. VENGON	Yves VENGON	Yves VENGON
Liste conduite par Y. VENGON	Norie Françoise PICOLA	Norie Françoise PICOLA
Liste conduite par Y. VENGON	Nathalie DERAQUE	
Liste conduite par Y. VENGON	Catherine BA	
Liste conduite par Y. VENGON	Jérôme ARDATBOURG	
Liste conduite par Y. VENGON	Catherine SAUZAY	
Liste conduite par Y. VENGON	Joël DUTUR	
Liste conduite par Y. VENGON	Audrey CHERANCE	
Liste conduite par Y. VENGON	Didier PETITEAU	
Liste conduite par Y. VENGON	Aurèle ANTOLINO	
Liste conduite par Y. VENGON	Jean Baptiste PARA	
Liste conduite par Y. VENGON	Manuella THEVENET	
Liste conduite par Y. VENGON	Serge DUSSURGET	
Liste conduite par Y. VENGON	Denise BOUTIER	
Liste conduite par Y. VENGON	Bernard BRIERE	
Liste conduite par Y. VENGON	Sébastien KILBURG-CATIN	
Liste conduite par Y. VENGON	Perrich GRAS	
Liste conduite par R. CHAZEUBENIT	Pémi CHAZEUBENIT	
Liste conduite par R. CHAZEUBENIT	Viviane LANGUW	
Liste conduite par R. CHAZEUBENIT	Alexis FENDT	
Liste conduite par R. CHAZEUBENIT	Nadè Agnès FERROUX	
Liste conduite par D. BRAU	Didier BRAU	
Liste conduite par D. BRAU	Nordie LLANREICH	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Saint Maurice de Gourdans

le 22 mars 2026

Le président

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.